Comité de Coordination des Retraités du Groupe MAIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

Procès-verbal

Présents :
Franck ANTOINE - Dominique BERTHIER - Jean-Paul GACHIGNARD - Fabienne GODEC - Marie-Sophie LECOCQ - Maryse LEMAITRE - Patrice LOUIS - Edwige MATHIEU - Monique MICARD-JULÉ - Catherine NIVAULT - Bertrand ORAVEC - Philippe RENAUD - Michelle ROUX - Bernard ROYER.

Absents excusés :
Béatrice BARBOT - Dominique GALLO - Monique MATHIS

Ordre du jour :

1 - Adhérents,
2 - Situation financière,
3 - Cotisation 2027,
4 - Subventions et participations 2027,
5 - Chèques-culture,
6 - Budget 2027,
7 - Vie des commissions.

En ouverture de séance, le président tient à rendre un hommage particulier à Nicole VERGNET qui nous a quittés le 28 juillet et qui fut, pendant ces 18 dernières années, une administratrice appréciée et disponible.
Le président appelle à un moment de recueillement.

1 - Adhérents

Le CCR compte à ce jour 925 adhérents, en progression de 1,5 % depuis le 1er janvier. Cet effectif est la résultante de :

- 89 arrivées *(61 l'an passé sur la même période)*,
- 75 départs *(42 l'an passé sur la même période)*.

La progression du nombre des adhérents *(+14)* demeure modeste en raison du poids inédit des départs.

Pour la première fois dans l'histoire du CCR, le nombre d'arrivées en régions dépasse celui des arrivées dans le niortais.

2 - Situation financière

La situation financière du CCR, quoique toujours acceptable, tend à se dégrader au fil des ans :
Les projections à la fin de l'année permettent d'estimer :

- des recettes à hauteur de 67 200 €,
- des dépenses à hauteur de 67 800 €

Sur l'exercice 2026 projeté au 31 décembre, le résultat serait donc très légèrement déficitaire à - 600 € *(sans l'augmentation de la cotisation décidée l'an passé, le résultat aurait été déficitaire de - 3 400 €).*

Le résultat attendu s'inscrit dans la lente mais régulière dégradation des résultats observée ces dernières années :

- - 600 € en 2026 *(prévision)*,
- + 2 704 € en 2025,
- + 5 183 € en 2024,
- + 8 628 € en 2023,
- + 11 631 € en 2022.

Alors que les taux et les montants des participations et des subventions sont demeurés inchangés, ces dégradations progressives découlent :

- principalement, de l'augmentation importante et régulière du montant et du nombre des participations versées aux adhérents dans le cadre de leurs activités individuelles de sports, loisirs et culture *(au cours de ces deux dernières années, les montants versés ont augmenté de 28% et le nombre des demandes de participation de 21%).*
- accessoirement, de l'accroissement du nombre des activités que le CCR organise et subventionne,
- à la marge, de la diminution des revenus financiers liée à la baisse des taux d'intérêt.

Sauf action particulière et volontaire, le déficit s'aggravera au fil des ans au risque de mettre en péril à moyen terme l'existence même du CCR.

Une nouvelle augmentation de la cotisation, portée à 30 € l'an passé, ne serait pas à elle seule suffisante pour assurer, dans la durée, l'équilibre des comptes.

Le conseil d'administration considère que la préservation de l'équilibre des comptes passe par la refonte du modèle de distribution des subventions et des participations.

En conséquence :

Le conseil d'administration adopte un nouveau dispositif détaillé en points 4 et 5 du présent document. Ce dispositif prendra effet le 1er janvier 2027.

3 - Cotisations 2027

Malgré les résultats tendus et parce que le montant de la cotisation annuelle a déjà été augmenté l'an passé,

le conseil d'administration décide de maintenir à hauteur de 30,00 € par adhérent le montant de la cotisation annuelle 2027.

L'appel de cotisation 2027 sera adressé par courrier postal en décembre. Les adhérents sont invités à attendre la réception de cet appel pour payer leur cotisation.

4 - Subventions et participations 2027

En raison de :

- l'explosion considérable du nombre de demandes de remboursement, lesquelles engendrent un accroissement subséquent de la charge de travail,
- la difficulté de rassembler suffisamment de bénévoles pour gérer dans des conditions satisfaisantes l'intégralité des demandes,
- les coûts exponentiels observés et qui risquent, si rien n'est fait, de mettre en péril, à court terme, les finances et voire l'existence même du CCR *(en 2026, le CCR aura consacré, hors frais de fonctionnement, plus de la moitié de ses ressources à des activités qu'il n'aura pas organisées ou proposées).*

Le conseil d'administration décide :

- **de ne plus participer au coût des activités qu'il n'organise pas ou ne propose pas,**
- **d'affecter l'intégralité de ses ressources** *(hors frais administratifs)* **aux seuls services et activités qu'il organise ou propose.**

Par voie de conséquence :

- les activités de sports, loisirs et culture exercées à titre personnel par l'adhérent et qui auront débuté en 2027, ne donneront pas lieu à participation,
- les activités et les services organisés ou proposés par le CCR seront davantage subventionnés,
- le plafond d'intervention par adhérent et par an *(90€)* est supprimé.

5 - Chèque-culture

Pour rappel, le CCR MAIF remet chaque année aux adhérents "Hors Niort" un chèque-culture d'un montant unitaire de 20 €, à raison de 1 exemplaire par foyer *(comportant 1 ou 2 adhérents)*

Parce qu'il entend affirmer l'intérêt qu'il porte aux adhérents dont l'éloignement géographique constitue un frein à la participation aux activités proposées, le conseil d'administration estime nécessaire d'améliorer le dispositif existant.
A cet effet :

Le conseil d'administration décide :

d'attribuer à chaque adhérent résidant hors de la zone d'attraction de Niort,

un chèque-cadeau multi-enseignes,

d'une valeur unitaire de 50€.

Ce nouveau dispositif représente, par rapport aux années précédentes, une dotation supplémentaire de :

- 30 € par foyer avec 1 adhérent,
- 80 € par foyer avec 2 adhérents.

Les personnes concernées par la mesure recevront une information spécifique en mars 2027.

6 - Budget 2027

Le conseil d'administration vise un budget équilibré.

Les recettes sont estimées à **57 800 €** *(cotisations échues au 1er janvier, adhésions en cours d'année, subventions de la MAIF, du CSE de la MAIF et du CSE de MAIF-Vie)*

Les dépenses, d'un montant équivalent, seront consacrées :

- pour **92%** aux activités et services au bénéfice des adhérents,
- pour **8%** aux frais de fonctionnement *(informatique, assurances, fournitures...)*

7 - Vie des commissions

A compter de ce jour, Bertrand Oravec remplace Nicole Vergnet à la tête de la commission animation-loisirs.

Les activités à venir feront l'objet, comme à l'accoutumée, d'une communication spécifique par courriel *(ou courrier postal)* dès que leurs modalités seront arrêtées.

Ces informations seront reprises dans le site internet ccrmaif.fr et répertoriées sur l'agenda du site.

Pour l'heure sont prévus ou à l'étude :

- soirée Beaujolais Nouveau le mercredi 25 novembre,
- conférence prévention chutes des seniors avec la Fondation MAIF le mardi 1er décembre,

- Paris avant Noël en décembre *(cf. site internet)*,
- après-midi scrabble le mardi 26 janvier,
- circuit en Grèce d'une semaine en mars,
- loto le jeudi 4 mars
- semaine de randonnées du dimanche 23 au samedi 29 mai,
- escapade après AG du mardi 8 au samedi 12 juin,
- capitale européenne ou ville remarquable en 2e quinzaine de juin,
- découverte des terres lapones en septembre/octobre *(cf. site internet).*

Fait à Niort le 26 octobre 2026

Le président
Bernard Royer

Le secrétaire
Jean-Paul Gachignard

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mercredi 17 mars et sera principalement consacrée à l'arrêté des comptes de l'exercice 2026.